ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 2 N 392

GEN. DE LA ROCHELLE DEUX SOLS

21 mars 1758

m. xx. vx. Cotte Lam.

Aujourdhuy Vingtunieme Jour du mois de mars mil Sept Cent Cinquante huit avant midy, pardevant Nous Notaire Royal à Saintes soussigné Et présents Les témoins basnommés, Est Comparu Sieur Jacques Louis doussin maitre En Chirurgie de Laditte Ville de Saintes y demeurant Sur La paroisse de Sainte Collombe, Lequel de sa Libre Vollonté à fait Et Constitué son procureur General Et Spécial, La personne de Sieur Joseph maillet Etudiant En Chirurgie actuellement à paris, auquel il donne pouvoir de pour Luy Et Sa personne Représenter partout ou besoin Sera, Et par Spécial Se transporter Le Jour que messieurs de L'academie Royalle De Chirurgie à paris, tiendront Leur Séance publique, aux fins de Recevoir au Nom dudit Sieur Constituant, Le prix Et Medaille d'or qui luy à été adjugée, D'En Remercier tres humblement mes dits Sieurs —

ARC 11
d. 46 n° 41

De L'accademie, D'observer En pareil Cas, touttes Les formalités qui Luy Seront préscrittes Etre Necessaires, Et Generallement &c Promettant obligeant &c fait Et Passé En Laditte Ville De Saintes En Nostre Etude En présence de Sieur pierre maillet Lieutenant De monsieur Le prémier Chirurgien du Roy Et Son major à L'hopital De La Charitté Dudit Saintes, Et françois Coutan Etudiant En Chirurgie y demeurants Sur La paroisse De St Eutrope temoins Connus Et Requis. ainsy Signé à La minutte Des présentes, J Doussin, P maillet, F. Coutan Et Nous Notaire Royal Soussigné, Controllé à Saintes Le Lendemain par de St andré qui à Reçu Douze Sol.

Mauzet Nre Royal

Extrait Du Registre
Scellé Gratis

Nous emanuel Cajetant le Berton chevalier Conseiller

Du Roy president et lieutenant General de la Sénéchaussée de Saintonge et siege presidial de Saintes Certifions que Me. Maillet qui a signé, La procuration des autres parts est notaire royal a la Residence de cette Ville, que foy y doit être ajouté tant en jugements que hors et la légalisons fait a Sainte en notre hôtel le vingt deux mars mil sept Cent Cinquante huit, de Nous signé et fait Contre signé par notre secretaire qui a posé le seau de Nos armes

LeBerton

Par monsieur le lieutenant general

= Thimaire [illegible]

ACADEMIE ... DE CHIRURGIE C ... N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE